



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 octobre 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/10/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2/11/2007

**Dispositif de médiation sur le parc privé social et très social -
Convention avec le PACT ARIM**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Guillaume
JUN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M.
Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine
BIMES - Mme Nicole GRAVAT -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle
GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - M. Alain GARCIA - M. Marc THEBAULT -
M. Jean-Louis EPPLIN - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -
Mme Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : M. Amaury BREUILLE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Luc DELAGARDE donne pouvoir à Gilles FRAPPIER -
- Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Alain BAUDIN -
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Françoise BILLY -

Excusés :

Conseillers :

M. Joël RENOUX - M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M. Stéphane TRONEL
- Mlle Karen NALEM - Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme
Michelle LE FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2007

DELIBERATION D20070471

AMERU

**Dispositif de médiation sur le parc privé social et très social -
Convention avec le PACT ARIM**

Monsieur Rémy LANDAIS Conseiller Municipal Dél. Adj. Quartier expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

Le PACT ARIM des Deux-Sèvres a repris une partie de l'activité antérieurement assurée par le Service Logement concernant la gestion locative des logements "sociaux" et "très sociaux" du parc privé. Cette activité est gérée sous forme de mandat de gestion, via son réseau SIRES Aquitaine Deux-Sèvres, pour le compte de propriétaires privés.

Le PACT ARIM des Deux-Sèvres se rémunère pour la gestion comptable et financière par une redevance.

Une participation complémentaire de la Ville de Niort est nécessaire pour que le PACT ARIM des Deux-Sèvres assure sa mission de suivi, d'accompagnement et d'assistance aux locataires, qui sont pour la plupart d'entre eux, en grande difficulté sociale.

La convention qui encadrerait les conditions d'exercice de cette activité prend fin le 31 octobre 2007. Il convient de la reconduire pour 2 années afin de ne pas interrompre le suivi de ménages déjà en cours et d'accueillir de nouveaux ménages nécessitant un suivi dans la durée. Il est à noter que le service proposé aux propriétaires bailleurs privés par le PACT ARIM est une incitation au conventionnement de logements réhabilités, cohérente avec les objectifs de l'OPAH-RU.

Sur la base du bilan d'activité de cette convention et du bilan annuel rendu en octobre 2007, il est proposé de reconduire la Convention pour une durée de deux ans, avec date de prise d'effet au 1^{er} novembre 2007 selon les conditions suivantes :

- Rémunération du PACT ARIM de 317,3 € par suivi, avec réévaluation annuelle en fonction de l'indice des prix à la consommation,
- Convention signée sur la base de 65 suivis par an,
- Révision annuelle en fonction du nombre de suivis réels,
- Présentation d'un bilan annuel.

La dépense est imputée sur le budget 2008, Chapitre 65, Compte nature 6558, Fonction 8200.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le convention relative à l'encadrement des dispositifs de médiation sur le parc privé social et très social avec le PACT ARIM,

- Autoriser le Maire ou le Conseiller municipal délégué à signer ladite convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Signé

Rémy LANDAIS